

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

<i>Non audité</i>		Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
			Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Guy Favreau	1.1	Maire	8 246	4 123	3 072	1 536
François Prévost	1.2	Conseiller	2 749	1 374		
Roger Labrecque	1.3	Conseiller	2 749	1 374		
Bernard Carey	1.4	Conseiller	2 749	1 374		
Bernard Guibault	1.5	Conseiller	1 245	622		
Hélène Vézina	1.6	Conseiller	687	344		
Margaret Lefebvre-Macey	1.7	Conseiller	2 749	1 374		
Éric Bissonnette	1.8	Maire suppléant	2 749	1 374		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).